

**VŒU RELATIF A LA PERENNISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT RENOVE
DES ALLOCATAIRES DU REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE**

Au 1^{er} janvier 2025, la Loi « pour le plein emploi » prévoit la généralisation du dispositif dit « accompagnement rénové des allocataires du Revenu de Solidarité Active » qui se matérialise notamment par une prise en charge renforcée des allocataires via la mobilisation de moyens humains nouveaux et importants.

Le Département a fait le choix d'expérimenter ce dispositif sur le territoire de Redon et des Vallons-de-Vilaine. Car si le RSA assure un minimum vital aux personnes privées de ressources, il n'en condamne pas moins ceux qui en bénéficient à la pauvreté. Notre exigence est donc bien d'accompagner le plus grand nombre d'allocataires vers une sortie positive, ce qui ne peut se faire qu'au prix d'un accompagnement adapté des personnes. Cette expérimentation a été permise grâce à un renforcement sans précédent des moyens humains dédiés à cet accompagnement directement auprès des 1400 allocataires de ce territoire.

Le 1^{er} bilan de cette expérimentation fait état de résultats encourageants notamment par une baisse significative du nombre d'allocataires, une hausse du nombre de sorties positives ainsi qu'une montée importante du taux d'orientation des personnes vers un accompagnement professionnel et socio-professionnel. Les allocataires comme les agents engagés dans ce dispositif témoignent des effets positifs engendrés par cette expérimentation, qui se traduit par une plus forte mobilisation des personnes dans leur parcours d'insertion.

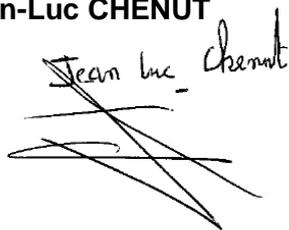
Au regard de ces 1ers résultats, il apparaît indispensable que ce dispositif soit prolongé sur Redon – Vallons puis étendu au reste du Département, dans les mêmes conditions, c'est-à-dire avec l'appui de moyens humains, financiers et logistiques qui sont la condition indispensable à une évolution en profondeur de l'accompagnement des allocataires.

Or, à ce jour, l'Etat n'apporte aucune garantie sur la poursuite de ces engagements sur le territoire de Redon – Vallons-de-Vilaine ni sur les conditions d'une généralisation sur l'ensemble du Département. Au regard de sa situation financière critique, le Département est dans l'incapacité de se substituer à l'Etat si celui-ci prenait la décision de ne pas accorder à la Loi plein emploi les ressources nécessaires à la poursuite de sa mise en œuvre. Dans ces circonstances, au 1^{er} janvier 2025, cela se traduirait par la disparition du dispositif mis en place à Redon-Vallons, et sur le reste du Département par un déploiement sans moyens dédiés de l'accompagnement rénové.

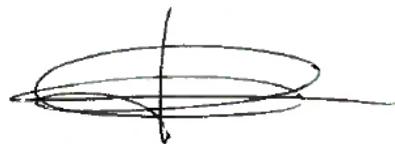
Aussi, l'Assemblée Départementale appelle l'Etat, en application de la Loi adoptée par le Législateur, à donner aux Départements les moyens financiers nécessaires à la sauvegarde des expérimentations France Travail et leur déploiement dans des conditions optimales sur l'ensemble du territoire.

Groupe de Gauche, Socialiste et Citoyen

Jean-Luc CHENUT

Jean Luc Chenut


Laurence ROUX



Groupe Ecologiste Fédéraliste et Citoyen

Caroline ROGER-MOIGNEU



Groupe Territoires Unis et Solidaires

Béatrice DUGUEPEROUX-HONORE

